

# Notre déficit fragilise notre souveraineté

Le déficit récurrent de nos échanges avec les autres pays est financé en nous endettant auprès d'eux ou en leur cédant une partie de notre patrimoine. Une situation où l'Etat a un rôle à jouer.

**N**os exportations et nos importations de marchandises se sont soldées en 2022 par un déficit de 137 milliards d'euros, qui ne résulte pas seulement des produits énergétiques. Ce déficit a été partiellement compensé par un excédent de nos échanges de services (52 milliards d'euros), par les revenus de nos investissements à l'étranger et les revenus transférés en France par les travailleurs frontaliers (nets des envois de fonds à l'étranger par les personnes travaillant en France). Au total, nous avons enregistré un déficit considérable de nos « transactions courantes » avec le reste du monde de 54 milliards d'euros, soit 2% du produit intérieur brut (PIB). Ce déficit est récurrent depuis quinze ans. Les résultats des premiers mois de l'année laissent penser que le déficit de 2023 sera plus faible, mais aussi qu'il devrait rester important.

On peut comparer la France à un ménage ou à une entreprise dont les dépenses courantes sont supérieures à ses revenus et qui, pour boucler ses fins de mois, s'endette ou cède une partie de son patrimoine. Les Français (entreprises, ménages et administrations) empruntent à des étrangers (entreprises, ménages et administrations) ou leur vendent des actions de sociétés françaises, des équipements industriels et commerciaux... A la fin de l'année 2022, la valeur des prêts des étrangers aux Français et des actions de sociétés tricolores qu'ils détiennent était ainsi supérieure de 630 milliards d'euros (24% du PIB) à la valeur des prêts des Français aux étrangers et des actions de sociétés étrangères qu'ils détiennent.

Du fait de ce déficit récurrent de nos transactions courantes, nous sommes donc de plus en plus dépendants de l'étranger et notre souveraineté est fragilisée. Pour le réduire, il est souvent proposé en France de limiter les importations par des barrières protectionnistes (droits de douane, normes protectrices...) et de faire subventionner certaines exportations par l'Etat. Les entreprises

ont toujours été les premières à demander plus d'aides et de protections, en arguant de celles supposées avoir été mises en place dans les autres pays. Il est toutefois rare que ces arguments soient solidement justifiés, si on met à part ceux qui visent la Chine, et tous les pays du monde perdent au renforcement du protectionnisme.

Ce déficit de nos échanges extérieurs résulte d'une consommation trop forte par rapport à notre capacité de production et d'exportation dans des conditions suffisamment compétitives. Le rapport qualité-prix des biens et services que nous produisons est en effet souvent trop faible comparé à celui de nos concurrents étrangers.

Freiner la consommation ralentit mécaniquement les importations. Or elle est fortement soutenue en France par les dépenses publiques, notamment sociales. Réduire ces dépenses et le déficit public contribuerait donc à réduire les importations et le déficit de nos transactions courantes. Mais il serait bien sûr préférable d'accroître notre capacité de production plutôt que de réduire la consommation des Français.

Encore faudrait-il améliorer le rapport qualité-prix de nos produits, c'est-à-dire produire des biens et services de meilleure qualité et/ou moins chers. C'est aux entreprises de prendre les

mesures nécessaires, mais l'Etat peut les y aider ou, au moins, ne pas contrarier leurs efforts. La France est au deuxième rang de l'Union européenne pour les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) sur les entreprises, nets des subventions qu'elles reçoivent. Il faudrait diminuer ces prélèvements, mais à condition de réduire encore plus les dépenses publiques pour redresser les comptes publics.

Certaines dépenses publiques peuvent toutefois contribuer à améliorer la qualité de nos produits, par exemple en relevant le niveau de qualification des Français ou en favorisant la recherche et l'innovation. Il faut donc maintenir ou accroître ces dépenses, à condition d'être raisonnablement assuré de leur efficacité.

\* Fipeco : site d'informations sur les finances publiques



Par **François Ecalle**, ancien rapporteur général de la Cour des comptes et président de Fipeco\*